

CTL DU 28/05/2015

Ce CTL comptait à l'origine 5 sujets inscrits à l'ordre du jour :

- Approbation du PV du CTL précédent.
- Bilan de la formation professionnelle dans le Vaucluse (année 2014 et prospection 2015).
- Tableau de bord de veille sociale.
- Rapport d'activité de la DDFIP du Vaucluse.
- Questions diverses.

A la demande de SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES et de la CGT FINANCES PUBLIQUES, 3 autres sujets ont été inscrits à l'ordre du jour :

- Point sur le remboursement des frais professionnels des agents de la DDFIP
- Point sur les « protocoles » relatifs à la tenue de la caisse et aux accueils sur les CFP de Carpentras et d'Orange.
- Point sur le projet de mise en place des pôles de contrôle de revenu patrimonial (PCRP).

Vos élus et ceux de la CGT ont, avant l'ouverture des travaux, conditionné leur participation à ce CTL au fait que les 3 sujets proposés par eux soient traités en premier. Le directeur ayant donné son accord, la séance s'est ouverte par la lecture de notre déclaration liminaire (pièce jointe) et par celle de la CGT.

Après quelques vifs échanges sur l'action du 26 mai (cf compte rendu), le premier sujet étudié a été la méthode utilisée par la DDFIP dans le calcul des remboursements de frais. Le Président a confirmé cette méthode, appuyé par une note de la DGFIP, qui sera envoyée à tous les agents pour information. Toutefois, ce débat ayant été écourté, ce sujet fera l'objet d'un futur CTL.

Les débats se sont ensuite portés sur la mise en place du PCRP, et par extension, vos élus ont demandé au Président de leur donner un état des lieux précis des restructurations à venir.

Concernant le PCRP, le Président a affirmé, qu'à ce stade, aucune décision n'a été prise, et que le débat est ouvert (...). Aussi, les groupes de travail continueront à se réunir, et le projet sera examiné lors d'un prochain CTL, prévu normalement en septembre. La date du 01/09/2016 étant confirmée pour la mise en route du PCRP.

Et voici ensuite la première vague des festivités !

- Fusion (rapprochement) des SPF d'Avignon au 01/09/2015. (celui d'Orange étant pour l'instant conforté).

Fusion des SIP et des SIE d'Avignon au 01/01/2016 (comités de pilotage à la charge des chefs de service concernés).

Fermeture, oups pardon !, transfert du CFP de Cadenet à Pertuis au 01/01/2016 (et tant pis si le découpage des futures collectivités locales ne suit pas le même chemin !).

La vague suivante devrait être constituée par la centralisation d'un pôle topo (PTGC) sur le seul site d'Avignon, la création d'une caisse unique sur Avignon (transfert prévu dans le hall de la gare centrale peut-être ?), le transfert de l'enregistrement dans les SPF, et la formation de sombres nuages sur l'avenir du CFP de Gordes. Le Président affirme que ces restructurations, pour l'instant « imaginaires », sont écartées de toute étude à court terme. Concernant le service du contentieux juridictionnel de la direction, et l'éventuel transfert de la mission à Nîmes, le président a déclaré ne pas avoir d'information, et être dans l'attente de la conclusion des groupes de travail nationaux.

Vos élus ont ensuite demandé des nouvelles des « protocoles » sur la tenue de caisse des CFP de Carpentras et d'Orange.

L'Administration a tenu à préciser les faits suivants :

le caissier n'a vocation qu'à encaisser ! (Et pas à renseigner).

les agents de la gestion publique ainsi que ceux de la fiscalité ont vocation à faire la caisse. « Nous fonctionnons en mode DDFIP »(dixit notre directeur).

la gestion des flux d'accueil est confiée aux bons soins de Q-matic.

la création (et donc l'implantation, en remplacement de trois poste EDR...)de trois postes SIP étiquetés caissier sur Orange, Carpentras et... Avignon !! (et sachant que la responsabilité comptable échoit au responsable du SPL...)

les protocoles (qui concernent également les flux d'usagers et les services communs) sont à la charge des chefs de services des CFP concernés ; en clair, la Direction a refilé la patate chaude à d'autres, au prétexte que les services doivent apprendre à travailler ensemble au nom de la culture commune !!! (et vu les échos en provenance d'Orange, il y a de quoi s'inquiéter !)

Bien entendu, les organisations syndicales ne seront pas conviées aux débats !

Tous ces sujets feront l'objet de futurs CHS-CT et CTL.

La séance s'est terminée à 12h15 et a repris à 13h45.

Les sujets suivants ont été abordés de la manière suivante :

- Bilan sur la formation professionnelle : vos élus ont tenu à souligner les limites de la e-formation. Cette préoccupation semble partagée par la direction ; à suivre donc.

- Tableau de bord de veille sociale : cet outil permet de dresser un portrait plus fin quant au temps passé au boulot. Les écrêtements horaires, l'alimentation et l'utilisation des comptes épargne temps (CET), ainsi que les congés ordinaires de maladie (COM) sont ainsi étudiés d'une année sur l'autre. Le constat est édifiant !

Le nombre de collègues concernés par les écrêtements horaires ne cesse d'augmenter dans tous les services , le nombre de jours placés dans les CET également, ainsi que le nombre de jours de congés maladie (bien que sur ce dernier point, il est quasi impossible d'en tirer une quelconque conclusion). Toutefois, ces trois indicateurs, véritables points d'alerte, se cumulent sur les SIP de manière préoccupante.

La présentation du rapport d'activité n'a pas appelé de commentaires de notre part (de la com' pure !), toutefois, les données analytiques jointes montrent bien l'augmentation des charges dans les domaines des professionnels et des particuliers.

La séance s'est terminée sur les questions diverses.

Nous avons eu des précisions sur la climatisation du bâtiment 5 de la cité administrative qui devrait être opérationnelle pour l'été, et sera étendue au bâtiment 3. Le problème concernant celle de la trésorerie de Cavaillon a été évoqué, sans réponse pour le moment...

Quant au fait que certains collègues aient constaté une augmentation certaine de leur paye du mois de mai (mais oui tout arrive!!!), sans savoir le pourquoi de ce miracle, rassurez-vous, la Direction ne le sait pas non plus ! En clair, il faudra étudier la feuille de paye.

Les sujets étant épuisés, la séance a été levée à 17h30.

Pièce jointe :

- déclaration liminaire